



HAL
open science

Préface

Benoit Gaudin

► **To cite this version:**

Benoit Gaudin. Préface. L'arrière-scène du monde des arts martiaux, 1, Presses de l'Université Laval, 2014. hal-01428938

HAL Id: hal-01428938

<https://hal.science/hal-01428938>

Submitted on 6 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Préface

Benoit Gaudin, maître de conférences
Département Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines

La partialité du jugement : le propre des activités physiques

Bien souvent, les pratiquants d'arts martiaux aiment viscéralement leur activité et la défendent avec ardeur dans les conversations. Si on ne peut pas leur reprocher leur attachement, la partialité qu'elle engendre est en revanche hautement préjudiciable à la construction de connaissances scientifiques sur ces activités, notamment en sciences sociales.

Cette partialité n'est pas spécifique aux pratiquants d'arts martiaux, mais elle y est peut-être plus marquée que dans les autres activités physiques et sportives (APS). Elle provient d'abord du fait que, comme dans les autres APS, l'art martial est une activité dans laquelle on engage... son corps. L'engagement n'y est pas seulement abstrait ou intellectuel, comme dans l'adhésion à un syndicat, une religion ou une association. Mais il est aussi et surtout physique, musculaire, moteur, intensificateur d'émotions et de sensations, source de fatigue, de détente, de développement corporel et d'épanouissement personnel. Et quand on met son corps dans une activité, celle-ci produit en retour des effets sur la personne. Ces effets sont généralement positifs (si on parvient à éviter les blessures) et, de ce fait, génèrent un discours dont la tonalité majeure est celui de « la passion ». Discours de la passion qui se mue parfois en véritable idéologie tant l'injonction à « vibrer » et à « y mettre ses tripes » s'impose avec force aux commentateurs sportifs ou à toute autre personne qui s'exprime sur ce thème. Ce discours de la passion, qui nous fait sourire chez les supporters de football, est pourtant l'antithèse exacte de la recherche d'objectivité, une caractéristique tellement essentielle au discours des sciences sociales qu'elle en est souvent la principale différence par rapport aux conversations de comptoir.

Ainsi, par leur côté partial, impliqué, passionnel, les arts martiaux ressemblent-ils beaucoup aux autres activités physiques et sportives. En quoi se placent-ils donc à part ? Qu'est ce qui les distingue des autres activités physiques ? Les nombreux témoignages recueillis auprès de la communauté des pratiquants sont unanimes sur un point : les arts martiaux offre un « plus » par rapport aux autres sports et activités physiques. C'est ce « petit plus » qui fait l'intérêt des arts martiaux. Il relève souvent de la spiritualité, d'une démarche initiatique et/ou d'une quête d'exotisme. Sûrement est-ce parce qu'on va y chercher ce « quelque chose en plus » exotique, spirituel ou initiatique qu'on s'y épanouit différemment que dans d'autres activités physiques et sportives : en même temps que le

corps se développe et se façonne selon les impératifs de l'art martial choisi, l'esprit y trouve également bien souvent ce qu'il était venu chercher et l'individu s'épanouit d'autant. Le discours de la passion ne s'en trouve que renforcé.

Classifier et hiérarchiser, une particularité du monde des arts martiaux

S'il y a un autre point qui distingue les arts martiaux du reste du monde des activités physiques et sportives, c'est sûrement l'obsession classificatoire de ses exégètes. Séparer, ranger, dresser des typologies : comme si on ne pouvait pas parler des arts martiaux sans commencer par les classer. Ces classifications dénotent bien sûr une volonté de montrer que, malgré les évidentes similarités motrices, l'art martial que l'on pratique est qualitativement meilleur que les autres. Depuis Pierre Bourdieu, on sait que la volonté de se distinguer sert avant tout à hiérarchiser, et donc à se placer au dessus des autres, à séparer le bon grain de l'ivraie. Ainsi compare-t-on son art martial à ses concurrents en les caractérisant par leurs points faibles : ceux qui « se battent comme des chiffonniers », ceux « qui n'ont rien compris », ceux « qui se la racontent ». À écouter les pratiquants de tel ou tel art martial, rien ne serait plus pur, plus authentique, plus efficace ou plus épanouissant (choisissez votre critère) que leur art martial ou leur façon de pratiquer cet art martial. Il semble impossible de pouvoir parler des autres activités sans émettre de jugement de valeur. Cette propension à hiérarchiser est d'autant plus étrange qu'on ne la retrouve pas dans les autres sports. Vous viendrait-il à l'idée de dire que le football est « plus pur » que le handball ? Que le saut à la perche est « plus authentique » que le saut en hauteur ? C'est pourtant ce qui se passe dans le monde des arts martiaux. Cette volonté compulsive et unanime, présente dans tous les arts martiaux et formes de combat duel, est une constante qui pose question. Pourquoi un tel besoin de classification et de hiérarchisation ? Pourquoi toutes ces classifications sont-elles concurrentes ? Et pourquoi les classificateurs ne sont-ils jamais d'accord entre eux, ne serait-ce que sur le critère de classification ?¹

Dans la littérature sur les arts martiaux, les tentatives de classifications occupent une place non négligeable. Il s'agit pourtant d'un exercice risqué, car le marché de l'enseignement des arts martiaux est tellement ajusté à l'extrême diversité de la demande sociale qu'on trouvera toujours un contre-exemple qui fera mentir le classificateur. Contre-exemple qui pourra être brandi par un classificateur concurrent pour invalider l'ensemble.

¹ Pour une tentative de réponse à ces questions : GAUDIN B., La codification des pratiques martiales. Une approche socio-historique, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°179, 2009, pp. 4-31.

Dans ce contexte-là, les présentes contributions de Dominic Larochelle (texte 1) et Olivier Bernard (texte 2) apportent un précieux bol d'oxygène. Le premier opère un renversement par rapport aux typologies canoniques des bibliothèques d'arts martiaux : ce n'est plus l'auteur qui choisit le critère classificatoire, mais le pratiquant. On est ici dans une vraie démarche de sciences sociales. Olivier Bernard, quant à lui, montre sa maturité d'analyse en parvenant à « sortir la tête du guidon » et à mettre les arts martiaux en perspective dans leur contexte sociétal, pour les comparer au monde des loisirs en s'appuyant sur une analyse fine des valeurs et des représentations des pratiquants.

Les données empiriques, clef de l'avancée des connaissances

Une autre façon d'apporter une contribution de qualité à la connaissance des arts martiaux consiste à rompre avec la position surplombante de l'analyse pour aller se frotter à la réalité de terrain et à en rapporter des données empiriques de première main.

C'est le cas d'Olivier Bernard et Georges-André Bernatchez (texte 4), qui posent le cadre législatif canadien relatif à l'autodéfense et nous donnent à voir l'ampleur du décalage existant entre ce cadre législatif et l'univers mental des adeptes des pratiques « les plus efficaces ». C'est également le cas de Jacques Hébert qui nous propose une contribution autobiographique qui a valeur de témoignage sur de nombreux points : la piètre image dont jouit le karaté dans la société, les aprioris qui entourent la question de la violence dans les arts martiaux, mais aussi sur les effets bénéfiques de cet art martial sur la personne de l'auteur et des jeunes qu'il a encadrés au cours de sa carrière de travailleur social.

L'apport majeur du texte de Cédric Junior Ndzouli (texte 3) sur le taekwondo réside lui aussi dans les données nouvelles qu'il apporte à la connaissance de cette activité, d'une part dans le contexte québécois où il nous fait découvrir le club qui « produit » les champions olympiques nationaux, d'autre part au niveau des institutions internationales quand il nous explique non seulement le détail des derniers changements du règlement olympique, mais aussi les enjeux qui ont présidé à l'introduction de ces modifications.

C'est dans cette veine que les recherches sur les arts martiaux ont le plus à nous apporter. Et les contributions réunies dans cet ouvrage nous en fournissent une excellente démonstration.